

# Bachelier en agronomie, orientation systèmes alimentaires durables et locaux

**HELHa Campus Montignies** 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél :

Fax :

Mail :

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| UE SA 214 Systèmes et techniques de productions alternatives en élevage |   |                 |             |
|---|---|-----------------|-------------|
| Code  | AGSA2B14  | Caractère       | Obligatoire |
| Bloc  | 2B  | Quadrimestre(s) | Q2          |
| Crédits ECTS  | 4 C   | Volume horaire  | 48 h        |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE              | <b>Géraldine SANA</b> (geraldine.sana@helha.be) |                 |             |
| Coefficient de pondération  | 40  |                 |             |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification                   | bachelier / niveau 6 du CFC                     |                 |             |
| Langue d'enseignement et d'évaluation                                   | Français  |                 |             |

## 2. Présentation

### Introduction

Ce cours vient en complément avec le cours de "Productions animales" donné aux étudiants de première année. Ce dernier aborde une approche conventionnelle de l'élevage alors que le cours "Système de techniques de productions alternatives en élevage" aborde un système alternatif.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Compétence 1 : Informer, communiquer et travailler en équipe**

- 1.1 Rechercher, consulter, analyser, échanger et transmettre des informations techniques ou scientifiques et ce tant à l'échelon national qu'international
- 1.2 Élaborer des documents didactiques et des fiches techniques relatives aux produits et aux services et adaptés à des publics cibles spécifiques
- 1.3 Participer à la vulgarisation

Compétence 2 **Compétence 2 : S'engager dans une démarche de développement professionnel**

- 2.1 Participer à une pratique réflexive en s'informant et s'inscrivant dans une démarche de formation permanente
- 2.2 Développer un esprit critique

Compétence 4 **Compétence 4 : Collaborer aux activités d'analyses, de services à la collectivité et aux projets de recherche appliquée**

- 4.3 S'approprier rapidement les données scientifiques et techniques associées au projet
- 4.4 Réaliser et transmettre le bilan ponctuel de ses activités de recherche

Compétence 5 **Compétence 5 : Appliquer les principes des sciences et du vivant dans tous les domaines de l'agronomie**

- 5.2 Utiliser à bon escient les ressources naturelles (sols, eau, énergie, biodiversité)
- 5.3 Assurer les productions nécessaires pour répondre aux besoins nutritionnels des êtres vivants dans un contexte socio-économique donné
- 5.4 Intégrer à l'activité de production les règles en matière d'éthique, d'environnement, d'hygiène et de santé.

Compétence 6 **Compétence 6 SADL : Collaborer, gérer ou développer des unités de production (péri)urbaine ou de services dans les secteurs du maraichage biologique en permaculture, de l'agroécologie, de l'agroforesterie, de l'écopâturage et de l'agro-alimentaire**

- 6.1 Raisonner et mettre en œuvre les techniques de production durable en permaculture, en

- agroécologie, biodynamisme, écopâturage, agroforesterie, ...
- 6.2 Connaître, comprendre et expliquer les principes spécifiques des interactions entre plantes, animaux et sol,
- 6.3 Favoriser la réintroduction des races rustiques, des anciennes variétés et de l'agroforesterie,

### **Acquis d'apprentissage visés**

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant doit être capable de :

- comprendre un système d'élevage "de la fourche à la fourchette", le développement d'une filière;
- comprendre les notions de nutrition vues au cours;
- comprendre les notions théoriques relatives à l'abattage des animaux, aux qualités des différentes pièces de viande.
- de cibler l'essentiel dans un article et transmettre cette information sous forme d'un exposé oral.

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : AGSA1B14, AGSA1B16  
Corequis pour cette UE : aucun

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

AGSA2B14A            Systèmes et techniques de productions alternatives en élevage            48 h / 4 C

### **Contenu**

Au cours, plusieurs aspects de l'élevage alternatif seront abordés :

- Elevage alternatif de volaille;
- Petits ruminants : élevage alternatif et structure "à taille humaine".
- Elevage bovin alternatif :
- Anatomie et pièces de viande.
- Elevage d'insectes.
- Elevage porcin alternatif.
- Gestion de prairies et conservation des fourrages.
- Héliciculture.

D'autres sujets d'élevage alternatif pourront également être ajoutés au cours du deuxième quadrimestre. Des visites pourront également être ajoutées en cours d'années.

La contenu vu par les intervenants fait partie intégrante de la matière d'examen.

### **Démarches d'apprentissage**

Lors de ce cours, une pédagogie active sera mise en place.

Pour chaque sujet abordé (Cf point "contenu du cours"), des articles seront déposés sur Connected. Pour chaque cours, les étudiants devront avoir lu ces articles et réalisé une présentation sur le sujet.

- Des visites seront réalisées avec les étudiants afin d'illustrer la théorie.
- Des articles seront mis à disposition des étudiants pour réaliser leur travaux.

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

- Disponibilité du professeur pour répondre aux questions et aider à la réalisation du travail.

### **Sources et références**

Néant

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Articles déposés sur connected.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Un examen écrit sera réalisé :30%.

Des rapports seront à rendre suite aux activités pratiques en ferme : 20%.

Pour chaque cours, des présentations seront demandées : 50%.

Ces présentations seront à réaliser par les étudiants sur base d'articles donnés à l'avance et déposés sur Connected.

### Pondérations

|                        | Q1        |   | Q2        |     | Q3        |     |
|------------------------|-----------|---|-----------|-----|-----------|-----|
|                        | Modalités | % | Modalités | %   | Modalités | %   |
| production journalière |           |   | Trv       | 100 |           | 100 |
| Période d'évaluation   |           |   |           |     |           |     |

Trv = Travaux

### Dispositions complémentaires

#### Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).